

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE**

**COMMUNE DE DOMANCY**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2022**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 19
Nombre de membres élus	: 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 18
Date de convocation	: 13 décembre 2022
Date d'affichage de la convocation	: 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie de Domancy, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Maire de Domancy.

**ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :**

Mesdames et Messieurs Serge REVENAZ, Fabienne PEDERIVA, Michel MEDICI, Christian CHALLAMEL, Sabine SOCQUET-CLERC, Philippe LUX, Pascale DEDIEU, Jean-Paul MUGNIER, Ivane BUISSON, Philippe PERNAT, Steve CHALLAMEL, Florent MARQUET, Alain LIONS, Caroline SEIGNEUR, Richard MELENDEZ.

**ABSENTES EXCUSÉES :**

Mesdames Marie-Paule MOULIN, Christine BIBOLLET, Pascale DESCHODT et Natacha JACQUEMET

**POUVOIRS :**

- Madame Marie-Paule MOULIN a donné pouvoir à Madame Fabienne PEDERIVA
- Madame Pascale DESCHODT a donné pouvoir à Monsieur Serge REVENAZ
- Madame Natacha JACQUEMET a donné pouvoir à Madame Pascale DEDIEU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Florent MARQUET été désigné comme secrétaires de séance.

**Délibération n° : DEL 2022 090**

**OBJET : PROGRAMME : CONSTRUCTION D'UNE HALLE ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DE LA TOUR CARRÉE – DÉSIGNATION DU MAÎTRE D'ŒUVRE – AVENANT AU MARCHÉ**

**Rapporteur :** M. Le Maire

**Vu** la délibération n° 2022 003 en date du 28 janvier 2022 désignant le cabinet M'architecte pour la construction de la Halle,

**Vu** la délibération n° 2022 085 en date du 18 novembre 2022 approuvant l'Avant-Projet-Définitif (A.P.D.) n° 2

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Halle a été adopté par délibération le 28 janvier 2022 avec le cabinet M'architecte pour un montant forfaitaire de 75 150 € HT.

Suite à l'approbation de l'APD n°2 et suites aux remarques émises par la Préfecture, le cabinet M'architecte doit redéposer un nouveau permis de construire et relancer les dossiers de consultations des entreprises.

Il convient de procéder à un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Halle. Le montant de l'avenant s'élève à 6 960 € HT.

MF M

L'avis de l'assemblée délibérante est à présent requis.

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- Après en avoir délibéré,
- A 14 Voix POUR et 4 Voix CONTRE (Jean-Paul MUGNIER, Steve CHALLAMEL, Alain LIONS et Caroline SEIGNEUR)
- **APPROUVE** les dispositions de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Halle
- **CHARGE MONSIEUR** Le Maire du suivi administratif et financier de ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

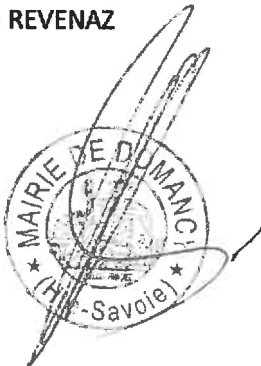
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- Compte tenu de sa publication, en la forme habituelle, et au lieu accoutumé, le
- Et de sa télétransmission au représentant de l'Etat le

Le Maire,  
Serge REVENAZ

Le Secrétaire  
Florent MARQUET



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Florent Marquet', written in a cursive style.

Mise en ligne le 27/12/2022

MF M